



SOCIÉTÉ À MISSION



Célia & Mickaël



Alice & Audrey



Claudine & Ludivine

EXPERT DE L'AIDE À DOMICILE POUR PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP

Notre raison d'être :

Prendre soin des personnes en perte d'autonomie et bâtir ensemble une société du mieux vivre à domicile accessible à tous.



Depuis plus de 20 ans, Vitalliance accompagne les personnes âgées ou en situation de handicap.

Avec plus de 160 agences implantées sur toute la France, nos équipes expérimentées vous proposent une aide quotidienne de qualité, adaptée à vos besoins.

En 2024, Vitalliance est devenue Société à Mission. Un acte fort inscrit dans nos statuts, qui symbolise notre engagement à conjuguer la qualité et l'accessibilité de nos services pour tous, l'épanouissement de nos équipes et la préservation de notre planète.



#SAVOIRÊTRELÀ



Vitalliance en quelques chiffres



20

ans d'expertise



160

agences partout en France



8 500*

collaborateurs



15 000*

clients (personnes âgées, en situation de handicap, ou fragiles en perte d'autonomie)



24h/24, 7j/7

à vos côtés pour assurer la continuité de service à votre domicile

Nos accompagnements spécifiques :

Myopathie - Polyhandicap - SLA - SEP - IMC - Tétraplégie
Autisme - Alzheimer - Parkinson.

*en 2024



Des professionnels et des intervenants qualifiés

Pour vous offrir un accompagnement de qualité et adapté, nous recrutons nos auxiliaires de vie selon une procédure rigoureuse et nous veillons à ce que l'intervenant qui vous est proposé corresponde à vos attentes.



Le recrutement

Nos auxiliaires de vie sont recrutés en fonction de leur expérience et de leurs compétences dans le secteur. Une attention particulière est également portée sur leur savoir-être.

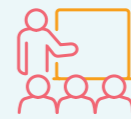
Éléments à valider pour l'embauche :

- **Minimum 3 ans d'expérience professionnelle et/ou un diplôme** (DEAVS - Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale ou DEAES - Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social) **et/ou en cours de formation diplômante.**
- **Contrôle de références.**
- **Mises en situation.**
- **Motivation et savoir-être.**



Les évaluations et le suivi

- **Évaluation** des intervenants à domicile par vous et par le chargé de clientèle référent de manière continue.
- Un **« cahier de liaison »** est laissé à votre domicile afin de permettre un suivi individualisé et favoriser la coordination entre les différents intervenants.



La formation

Nous proposons une formation continue spécifique à nos auxiliaires de vie pour leur permettre de mieux vous accompagner :

- **Modules de formation pour perfectionner les acquis** sur les « gestes techniques » : toilette au lit, usage de matériel médical, mais aussi prévention des chutes...
- **Formations « Sessions Expertes »** animées par des experts de la dépendance pour sensibiliser aux pathologies (Alzheimer, Parkinson, myopathies...).
- **Formations certifiantes en alternance** (diplôme d'Assistant de Vie aux Familles) dispensées par Unifadom, organisme de formation Vitalliance certifié Qualiopi.

Vos besoins évoluent ?

Pas de problème, nous redéfinissons un nouveau profil idéal d'accompagnement à domicile, et vous proposons de nouvelles personnes pour vous accompagner.

Notre démarche qualité

Nous sommes engagés au quotidien dans une démarche qualité qui s'articule autour de **5 piliers** :



Respect

Nous nous concentrons sur l'humain et le respect de la personne et de ses droits fondamentaux, de son espace de vie privée, de son intimité, de sa culture, de son choix de vie ainsi que de ses biens.

Accueil

Nous souhaitons établir une **relation de confiance** avec vous afin de **favoriser l'intégration de notre intervenant à domicile** dans votre quotidien. Ainsi **nous nous engageons à vous partager le maximum d'informations**.



Recrutement rigoureux

Nous sélectionnons nos collaborateurs avec le plus grand soin pour vous garantir un accompagnement de qualité.

Satisfaction clients

Nous vous invitons régulièrement à évaluer notre prestation et celle des intervenants à votre domicile, pour nous permettre d'améliorer continuellement notre service.



Satisfaction salariés

Nos salariés reçoivent régulièrement des **questionnaires de satisfaction** pour évaluer leur qualité de vie au travail et nous permettre de toujours **mieux répondre à leurs attentes**. Car ce sont eux qui contribuent à votre bien-être.



Une expertise reconnue et certifiée



NF sous la norme
NF X50-056

Suivi de notre accompagnement et de votre satisfaction

Votre chargé(e) de clientèle effectue un suivi de notre accompagnement plusieurs fois par an, en venant à votre rencontre à votre domicile et en effectuant des points téléphoniques. C'est l'occasion d'échanger en détail sur tous les sujets importants.

Par ailleurs, le service Qualité de Vitalliance effectue également des mesures régulières de votre satisfaction pour mieux connaître vos attentes et vos éventuelles demandes d'optimisation, dans le but d'améliorer la qualité de nos prestations.



En plus de ces **questionnaires de satisfaction** nous effectuons aussi des **suivis téléphoniques** réguliers et des visites à domicile.



Vous disposez **d'un espace client** sur le site de vitalliance.fr qui vous permet de consulter le planning d'intervention, de trouver les documents administratifs (contrat, factures, reçu fiscal...).



Nos intervenants à domicile complètent le **cahier de liaison** pour noter les points importants et transmettre des informations.



Nous vous fournissons un **code barre/QR code** au début de notre relation qui permet à votre intervenant à domicile d'enregistrer son heure d'arrivée et de départ facilement.

Des services adaptés

Tous nos intervenants sont formés pour vous aider au quotidien dans les services suivants :



Courses, préparation et prise des repas

- Courses avec vous ou pour vous
- Préparation des repas
- Aide à l'alimentation, surveillance des régimes



Aide aux déplacements et à l'hygiène

- Aide à la toilette, habillage, coiffure, lever et coucher
- Entretien du cadre de vie
- Suivi de la prise de médicaments



Aide administrative

- Démarches administratives
- Rédaction de courriers
- Prise de rendez-vous



Aide relationnelle

- Promenade, sortie
- Lecture, discussion
- Lien avec d'autres intervenants



Sport et vacances

- Mise en place de sorties, activités, loisirs
- Accompagnement pour vos vacances



Téléassistance

- Montre connectée 24h/24 et 7j/7
- Géolocalisation



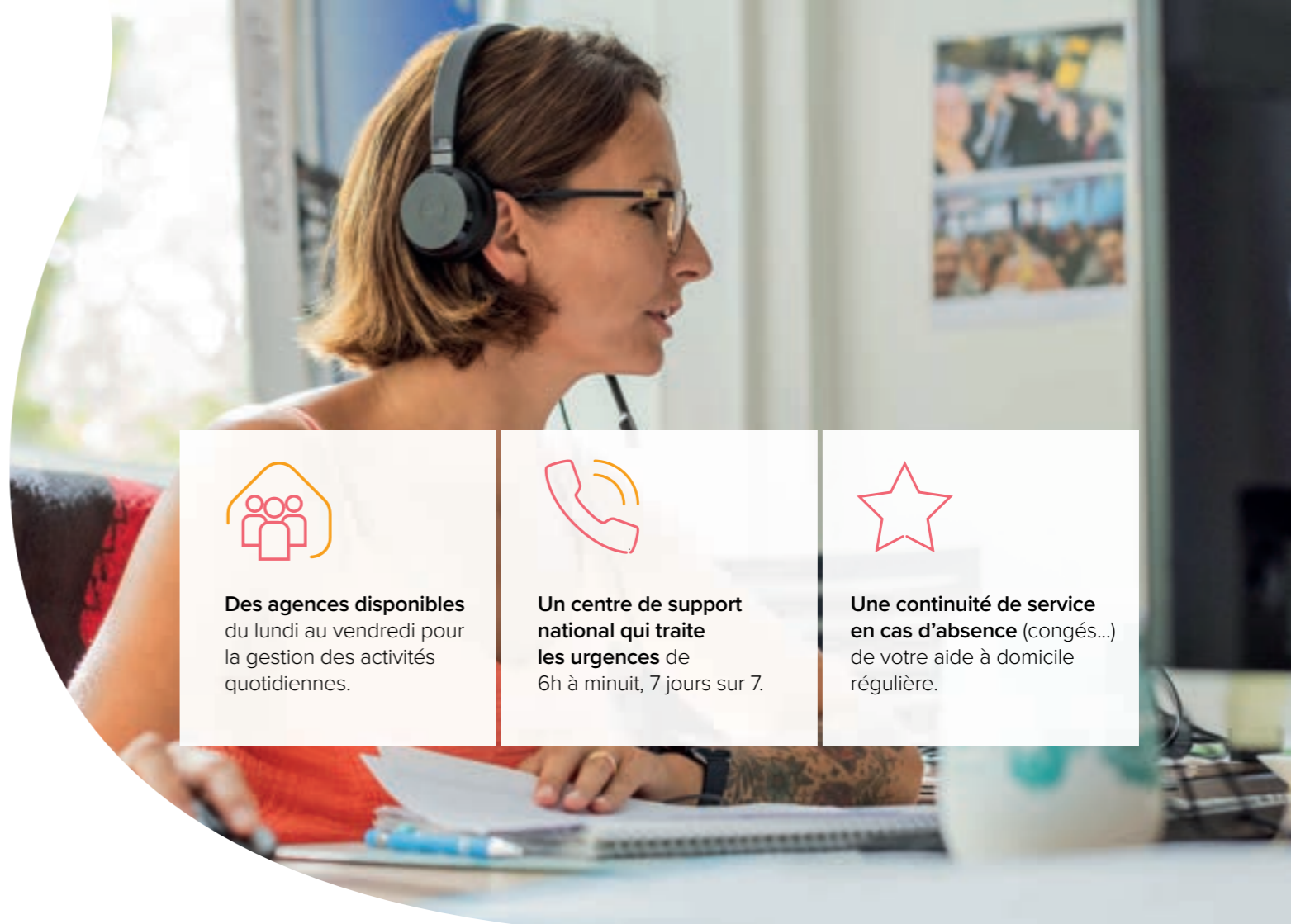
Aide à la parentalité

Aider le parent en situation de handicap à s'occuper de son ou ses enfants



Pathologies lourdes

Aspiration endotrachéale, gastrostomie, ventilation non invasive... qui nécessitent un protocole de délégation de soins ou une formation



Des agences disponibles du lundi au vendredi pour la gestion des activités quotidiennes.



Un centre de support national qui traite les urgences de 6h à minuit, 7 jours sur 7.



Une continuité de service en cas d'absence (congés...) de votre aide à domicile régulière.



Votre accompagnement sur mesure

Chez Vitalliance, nous mettons en place des **interventions sur mesure** dans des délais très courts.

5 étapes simples pour mettre en place un accompagnement à domicile :

1

Nous nous entretenons avec vous pour comprendre vos besoins et définir la prestation adaptée qui vous convient, par téléphone puis à domicile. Les horaires, les fréquences de passage, le type d'intervention (aide à la toilette, aux repas, au ménage...) sont adaptés à vos besoins.

2

Nous vous adressons un devis personnalisé et gratuit.

3

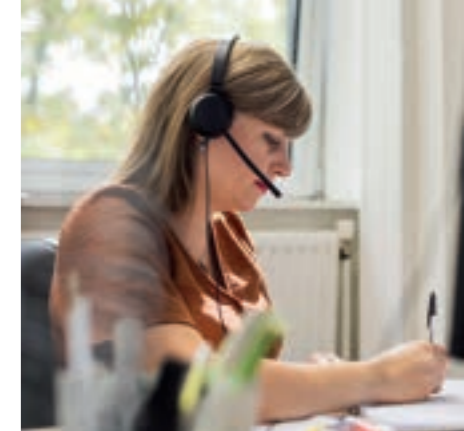
Dès que vous avez renvoyé votre devis validé à votre chargé(e) de clientèle, celui-ci vous fait parvenir votre contrat.

4

Nous vous présentons le ou les candidats correspondant à vos besoins. Si il ne vous convient pas, nous vous proposons un autre intervenant.

5

C'est parti ! Tout au long de votre accompagnement, nous sommes à vos côtés pour répondre au mieux à vos besoins.



- Un interlocuteur privilégié dans l'agence proche de chez vous.
- Un projet personnalisé sur mesure.
- 1 à 3 visites à domicile par an.
- Vous êtes acteur de votre accompagnement.

Tarifs et financement de nos services

Un **tarif unique, dégressif** en fonction du nombre d'heures de prestation par mois, de la **technicité de la mission et selon le mode de prestation choisi** (mode prestataire ou mode mandataire).

Nous opérons selon 2 modes d'intervention :

Mode mandataire

Vous mandatez Vitalliance pour identifier et recruter votre auxiliaire de vie, gérer les bulletins de paie et faire les déclarations sociales. **Vous êtes l'employeur de votre intervenant.**

Mode prestataire

Vous achetez à Vitalliance un service clé en main et sur-mesure. **Vitalliance est l'employeur de votre auxiliaire de vie.**

Nous vous adressons un devis personnalisé et gratuit sur simple demande.



Financement de nos services

Si vous bénéficiez d'aides et subventions versées par le Conseil Départemental pour financer des besoins d'accompagnement à domicile (APA ou PCH) ou d'assurances et d'organismes tiers payeurs (mutuelle, CPAM...), ces aides viennent en déduction du montant total.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie est une allocation attribuée à une **personne âgée en perte d'autonomie**. Cette allocation peut vous servir à payer tout ou partie du service d'aide à domicile.

Qui est éligible à l'APA ?

Pour prétendre à l'APA, une personne doit :

- Être âgée de 60 ans ou plus.
- Résider de façon stable et régulière en France.
- Être en situation de perte d'autonomie (selon l'évaluation AGGIR: GIR 1 à 4).

Quel est le montant de l'APA ?

Le montant de l'APA varie en fonction des revenus, du département du bénéficiaire et du niveau de dépendance (GIR - groupe iso-ressources).

Comment faire sa demande d'APA ?

Vitalliance peut vous faire parvenir un exemplaire du dossier de demande. Il peut aussi être retiré auprès de votre Mairie, votre Conseil Départemental, le CLIC ou le CCAS. Vous devrez joindre les pièces justificatives demandées. Votre médecin traitant devra également compléter une partie.

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est une aide financière destinée à couvrir les besoins liés à la **perte d'autonomie des personnes en situation de handicap**. Elle couvre les aides humaines, les aides techniques, les aménagements de véhicule et du lieu de vie, les aides animalières (chiens guides d'aveugles).

Qui est éligible à la PCH ?

Pour prétendre à la PCH, la personne doit :

- Être âgée de moins de 60 ans
- Résider de façon stable et régulière sur le territoire français.
- Avoir un handicap qui génère une difficulté absolue pour réaliser au moins 1 activité essentielle, ou une difficulté grave pour réaliser au moins 2 activités essentielles.

Quel est le montant de la PCH ?

La PCH est versée mensuellement par le Conseil Départemental dont dépend le client. Le taux horaire de la PCH varie selon le plan d'aide qui varie en fonction du handicap.

Quelles sont les démarches à effectuer ?

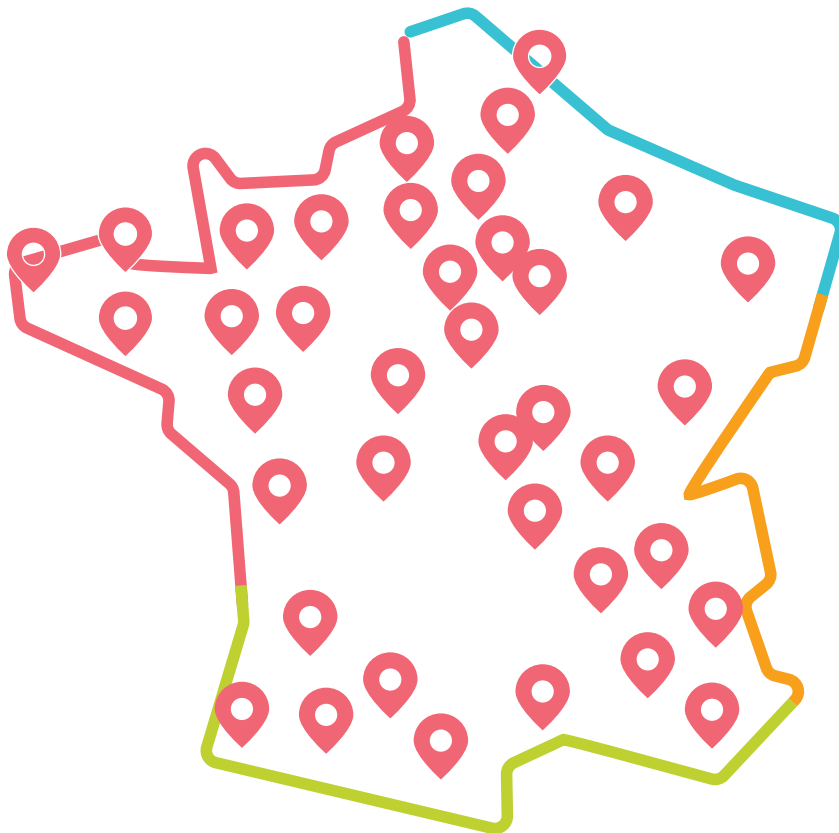
La MDPH a en charge l'instruction de la demande. Une équipe pluridisciplinaire évalue, avec le demandeur, les besoins de compensation du handicap. La personne handicapée doit déposer sa demande à la MDPH de son lieu de résidence.

160 agences en France

Trouvez l'agence Vitalliance
la plus proche sur
vitalliance.fr/agences

Siège social

5 Rue Blondel,
92400 Courbevoie



Agrément délivré
par l'Agence Nationale
des Services à la Personne



Vitalliance est une Société à Mission
et renforce ses engagements humains,
sociétaux et environnementaux



Crédits photos : Istock.
Conception : Altavia Disko.